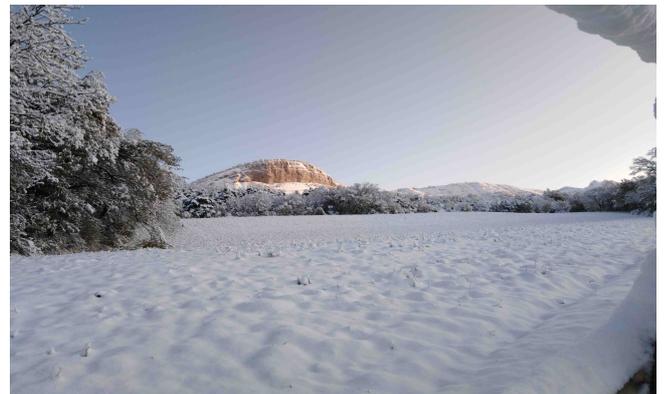


2019

Bulletin d'informations municipales



# La Rochette



Rencontre avec Madame le Maire sur Rendez vous  
Téléphone de la Mairie : 04.92.52.37.59  
adresse e-mail : [villagedelarochette@wanadoo .fr](mailto:villagedelarochette@wanadoo.fr)  
Site internet : [la-rochette.valleedelavance.com](http://la-rochette.valleedelavance.com)

**Secrétariat de Mairie ouvert le mardi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 9h15 à 11h45**

# INFORMATION IMPORTANTE

## Réunion d'information

Afin de sécuriser l'accès au village de La Rochette au niveau de Pont-Sarrazin, un projet d'ouverture d'une « nouvelle voie de Pont-Sarrazin nord », reliant la RN 94 à la RD 314 a été élaboré.

Une réunion d'information présentant le futur tracé aura lieu le vendredi 31 janvier 2020 à 19:30 à la salle polyvalente de La Rochette.

## La commune va se doter d'un « adressage »

Le conseil municipal de La Rochette réuni le 23 décembre 2019 a acté par vote la nécessité d'attribuer un numéro à chaque maison en respectant la toponymie existante sur la commune (par exemple, « Font-Laurent » ou « Les Ferrauds »).



En plus de favoriser l'accès rapide des secours aux habitations en zone rurale ce numérotage est rendu indispensable par l'arrivée prochaine de la fibre optique sur la commune. En effet, les pouvoirs publics territoriaux (région Sud, SMO SUD THD et le département des Hautes-Alpes) ont conventionné avec l'opérateur SFR les conditions de fibrage du département sur la période 2019/2022.

La tâche de numérotation a été confiée à un bureau d'études en signalétique et signalisations directionnelles, SIGMA-CONCEPT. Pendant quelques jours les habitants de La Rochette pourront croiser un conseiller municipal en compagnie de Mr Laurent Quémener de SIGMA-CONCEPT qui effectuera les relevés nécessaires sur le territoire.

Afin de tenir compte de la réalité du terrain, le système de numérotation métrique a été choisi pour identifier chaque maison de la commune, comme l'explique Mr Quémener :

« J'effectue un travail de rapprochement des numéros des habitations aux parcelles par la géolocalisation, les numéros représentant la distance qui sépare les maisons du point de départ de la voie. Ainsi, une maison à laquelle aurait été attribué le numéro 201, pourrait être suivie par une autre au numéro 213. Cette méthode permet de numéroter de futures maisons qui s'installeraient entre deux déjà existantes. Le numéro de chaque maison et leurs coordonnées de géolocalisation correspondantes seront ensuite transmis au SAMU, aux pompiers, à la Poste, et autres organismes. De plus, les fournisseurs d'accès internet pourront ainsi livrer la fibre optique dans chaque maison. »

Les membres du conseil municipal espèrent que chacun adoptera facilement sa nouvelle adresse. Des attestations seront délivrées à l'issue de ce travail.

## COMPETENCES DE L'EAU

**Suite au vote du projet de loi « Engagement et Proximité »,**

**La compétence eau potable reste à la commune jusqu'en  
2026**

## BUDGET



Subvention de 500€ est accordé à l'AFM TELETHON

Subvention de 500€ est accordé aux Restos du Cœur



### Création d'emploi « Agent contractuel »

Depuis six ans, Mme Simone Durand s'occupait de l'entretien des locaux communaux (ménage de la salle polyvalente, la mairie, l'église, l'école de Petit-Lara). Son contrat arrivant à son terme et ne pouvant être renouvelé, Mme Solange Hermitte occupera ce poste à partir Du 1er janvier 2020, à raison de 5 heures de ménage par semaine.

### Atelier CHADO

Il est décidé de renouvellement pour un an la convention d'assistance et d'accompagnement du suivi des affaires courantes en urbanisme et aménagement avec la SARL Atelier CHADO.

Les missions s'exercera sous forme de vacation suivant un prix horaire unitaire d'un montant forfaitaire de 45€ HT

avec un minimum de 20 heures d'activité par mois et un maximum de 65 heures.



## IMPOTS

Les comptes de gestion, et administratif 2017 sont consultables en mairie.

Après approbation des comptes, il a été décidé de ne pas augmenter les impôts locaux

TAXE d'habitation : 8,77%

TAXE Foncière : 2,46%

TAXE Foncière non bâti : 49,84%

### Tarification eau potable

A partir du 1er janvier 2020, les nouveaux tarifs d'eau potable appliqués sur la commune seront de :

Part fixe : 47 euros

Part variable : 0,61 euro par m3, pour une consommation de 120 m3

Ce choix a été motivé par le souci de conserver les aides de l'Agence de l'Eau, qui impose un tarif minimum de 1 euro par m3 pour une facture de 120 m3, cumulant les parts fixe et variable.

Ce nouveau tarif correspond à une augmentation de 10,90 euros par an, pour une consommation de 120 m3.

# TRAVAUX

## Captage des sources

Les travaux commencés fin septembre sont quasiment achevés. Les intempéries ont interrompu le chantier qui reprendra au printemps 2020. La réalisation confiée à l'entreprise André TP suite à un appel d'offre a été supervisée par le « bureau d'études Cohérence ».

Ce chantier dont le coût s'élève à 213 076 Euros HT a été financé par

- l'agence de l'eau à hauteur de 50%,
- l'état à hauteur de 10% (DETR),
- le département des Hautes-Alpes à hauteur de 10%,
- la commune de La Rochette pour les 30% restants.

Pour ce faire, un emprunt de 41 500 Euros a été contracté auprès du Crédit Agricole à un taux de 0,65% sur 10 ans.



Des travaux de réparation ont été fait, suite aux dégradations la barrière et l'écriteau aux abords du sommet du Chapeau de Napoléon

## CONTAINER

Un composteur a été installé près du cimetière et David Arnaud, agriculteur de la commune, a accepté de récupérer les déchets

**S'il vous plaît, respectez son travail en y mettant uniquement les déchets verts,**



Un container en carton a été demandé à la CCSPVA pour le placer à l'embranchement de l'église. En attendant son arrivée, veuillez déposer vos cartons bruns pliés dans le container de Pont-Sarrazin.

## Entretien des caniveaux

Afin d'éviter de nouvelles inondations telles que celles que nous avons connues cet automne, il est important que chacun cure non seulement les caniveaux aux abords de sa propriété, mais aussi les canaux d'arrosage le long des champs.

La commune se charge de l'entretien des caniveaux le long des voies communales et rurales.



## Trafic routier sur la commune

Un comptage des véhicules empruntant la route du col de Manse vers Gap via La Rochette a été fait par la DDT à notre demande.

Pour la période 15 juillet au 25 juillet 2019, le comptage effectué à Pont-Sarrazin révèle le passage de 650 véhicules, dont 4% supérieurs à 7 mètres de long. Le comptage au chemin des Reynards révèle le passage de 850 véhicules dont 8% supérieurs à 7 mètres de long.

Le chemin communal des Reynards très étroit et dangereux nous a incités à mettre des panneaux pour interdire l'accès aux caravanes et aux camping-cars.

Les pluies diluviennes de cet automne ont accentué la dangerosité du chemin entraînant une fermeture provisoire de ce raccourci très fréquenté.

## **Lettre remise à Mr le Président de la République lors du Congrès de l'Association des Maires de France (AMF), à Paris le 20 novembre 2019**

Mr le Président,

Je suis Rose-Marie Jousset, Maire d'une commune de 450 habitants dans les Hautes-Alpes, département situé dans la zone Nord de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Ce département bénéficie d'influences climatiques méditerranéennes et alpines, que touristes et retraités apprécient y construisant résidences secondaires ou principales.

Malheureusement, je dois lancer un cri d'alarme, d'angoisse, car notre beau département est sous la pression de deux menaces :

La première, due à la fermeture annoncée des **lignes ferroviaires** à partir de janvier 2020. Ces fermetures concernent le train de nuit Briançon – Paris, les trains reliant le département aux pôles universitaires de Grenoble ou Marseille. De plus, certaines gares ferment. En une période où l'écologie occupe une place importante dans les politiques d'aménagement du territoire, où la limitation des gaz polluants devrait être une priorité, il est très triste de voir de plus en plus de camions, de bus, de voitures se substituer aux trains et circuler sur nos routes.

Comment les touristes arriveront-ils dans nos stations de ski l'hiver ou l'été au bord du Lac de Serre-Ponçon, le plus grand lac artificiel d'Europe? Comment nos enfants se rendront-ils aisément vers les universités de France ?

La deuxième menace est **le loup** qui avait disparu depuis un siècle. Les meutes prolifèrent à la vitesse « grand V » et détruisent notre belle montagne. Par exemple, en 2019 plus de 350 attaques du loup ont été recensées dans les Hautes-Alpes, soit une augmentation de presque 30% par rapport à l'année précédente. La faune sauvage (chamois, bouquetins, chevreuils, marmottes) est menacée par ce « prédateur protégé ».

Quelle sera l'espèce protégée dans deux ou trois ans ?

Les loups attaquent les troupeaux dans les alpages et s'aventurent près des habitations. Ils égorgent moutons, veaux, vaches, ânes ; ils n'en mangent que un ou deux et laissent les autres exsangues sur le bord du pré. Chaque attaque s'élève à 5, 10, 30 bêtes égorgées. Faut-il attendre une attaque d'enfants, de promeneurs, ou de bergers pour réagir?

Les éleveurs, malgré les protections (parcs, chiens) sont écœurés et certains abandonnent leurs terres. Je dis bien, *abandonnent*, car personne ne veut prendre leur suite !

Afin que le pastoralisme, garant de l'entretien de nos montagnes, perdure, que les touristes puissent découvrir et s'installer dans notre belle montagne en toute sécurité, que les hommes redeviennent maître de leur destin, que le loup ne devienne pas « Roi de la montagne » en terrorisant ceux qui s'aventureraient sur « son » domaine, n'est-il pas grand temps de revoir la Convention de Berne?

Ces deux menaces sont réelles et risquent d'étouffer l'économie de notre département qui repose sur le tourisme, l'agriculture et l'élevage.

Et nous tous, Hauts-Alpins, quel est notre avenir ?

# La zone de Pont-Sarrazin sécurisée avec des trottoirs

Vendredi dernier, à l'occasion de la signature du procès-verbal de réception des travaux de sécurisation de la zone de Pont-Sarrazin, Rose-Marie Joussette, maire de La Rochette, recevait, en présence de nombreux Rochetins, des sapeurs-pompiers et de la gendarmerie nationale, les autorités politiques et préfectorales.

## La RN 94, un axe à forte circulation

Dans son allocution, Rose-Marie Joussette a rappelé l'importance de cet axe qui relie le sud du département à l'Italie via Serre-Ponçon, Briançon et le col de Montgenèvre. Les enfants rochetins doivent cheminer le long de cette route pour rejoindre

leur transport scolaire, au moment où la circulation y est maximale.

Plusieurs solutions ont été dégagées progressivement comme les passages piétonniers, les radars pédagogiques sans oublier la présence quotidienne des forces de gendarmerie. La réalisation de trottoirs bordant la route nationale tout au long de la traversée de Pont-Sarrazin a parachevé la mise en sécurité des piétons.

La maire a adressé au nom des Rochetins, ses remerciements aux partenaires financiers : l'État, le Département, la sénatrice, la Dirmed, sans oublier les différentes entreprises qui ont œuvré sur ce projet.



**Pierre ODDOU** Rose-Marie Joussette remercie les partenaires financiers de ces travaux. Photo Le DL/Pierre ODDOU





## **ELECTIONS MUNICIPALE**

Les élections municipales de 2020 auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le second.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez la possibilité de voter par procuration.

Les bureaux de vote seront ouverts le dimanche de 8 heures à 19 heures.

Pour pouvoir voter, un électeur doit avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'UE, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils ou politiques.

Notre communes ayant moins de 1000 habitants, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours, ou 11 candidats seront élus.

Les listes des candidats doivent être déposées en préfecture du département de la commune. La date de dépôt est fixée au 27 février 2020.

Pour ce faire, le candidat tête de liste doit remplir un formulaire Cerfa où il convient notamment de nommer sa liste, donner et classer les noms de l'ensemble des candidats.

Les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le panachage). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une déclaration de candidature est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition :

avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et avoir recueilli au-moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé :

l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Une fois élus, les conseillers municipaux élisent à leur tour le Maire et les adjoints à bulletin secret en séance publique.

Les maires, leurs adjoints et les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans renouvelable.

**Date limite des inscriptions sur les listes électorales (en mairie) le 7 février.**

## Les vœux de Mme Le Maire auront lieu le 17 janvier 2020 à la salle polyvalente à 19 h autour d'un apéritif

**MERCI à tous les bénévoles des loisirs Rochetins qui toute l'année œuvrent pour que des moments de convivialité (voyage de aînés, la rando des voisins, le méchoui, l'après midi des ado, le marché de Noël, le père Noël des enfants) perdurent sur notre commune.**

### Affluence au marché de Noël



L'équipe des loisirs rochetins. Photo Le DL/Pierre ODDOU

Christophe Favre, président des Loisirs rochetins, et son équipe, avaient particulièrement bien préparé, cette année le marché de Noël traditionnel qui s'est tenu dimanche 24 dans la salle des fêtes. Une vingtaine d'exposants ont reçu une foule de curieux et d'acheteurs venus entamer leurs emplettes de Noël. La buvette a servi boissons, dont le vin chaud de saison, amuse-gueule et crêpes toute la journée. Une belle réussite à l'actif de l'association qui s'emploie à maintenir et développer le lien social dans la commune.



### LOISIRS et ACTIVITÉS CULTURELLES

Le marché de Noël le dimanche 24 novembre

Le Noël des enfants aura lieu le 8 ou 15 décembre en fonction du temps

**Les dates des réunions du conseil municipal sont publiées sur le site internet :  
[la-rochette.valleedelavance.com](http://la-rochette.valleedelavance.com)  
le Dauphiné libéré, et affichées sur les panneaux habituels**